



## CHARTRE PAYSAGES 2050 VAL-DAVID | VAL-MORIN

Appel aux citoyennes et citoyens

**Pour une Charte des villages nature de Val-David et Val-Morin – Janvier 2020**

### Notre patrimoine : une qualité de vie enviable dans un milieu exceptionnel

Comme citoyens de Val-David et de Val-Morin, nous jouissons d'une qualité de vie enviée, dans un environnement d'exception. Cet héritage a été bâti par sept générations de val-davidois et val-morinois depuis 1873. Il est formé du patrimoine naturel et bâti, de la vie culturelle intense et des pratiques de plein air qui font vivre nos collectivités. Les paysages de notre territoire témoignent de nos valeurs humaines, sociales et économiques. Ils constituent un trésor auquel nous sommes très attachés et que nous voulons transmettre aux prochaines générations.

### Deux défis de taille

#### *Le défi d'une croissance très rapide*

Notre territoire commun connaît une croissance exceptionnelle de sa population (10% à Val-David et 4% à Val-Morin, de 2011 à 2016). La vie culturelle et ses créateurs, l'offre d'activités de plein air et les paysages naturels alimentent cette poussée de croissance. Ces nouvelles familles et ces aînés qui arrivent ont besoin de nouvelles maisons, de nouveaux services. Ils créent une nouvelle demande pour le plein air : sentiers, accès à l'eau, accès à la nature. Les mêmes attraits amènent chez-nous de plus en plus de visiteurs et de touristes. Ce qui appelle à encore plus de nouveaux services et crée la congestion automobile au cœur du village de Val-David.

## *Le défi du climat : urgence !*

L'augmentation des températures, celle d'été et celle d'hiver nous inquiète comme citoyens du Québec et du monde. Elle nous concerne aussi localement : le nouveau climat posera bientôt un défi de santé ; Les hivers imprévisibles et plus doux posent déjà un défi économique pour l'attrait du ski de fond et du ski alpin, tout comme pour la raquette. On assiste aussi à une transformation de la forêt, celle du parc régional incluse (ex. : forte repousse en hêtre, par ailleurs malade), à une perte probable de biodiversité et à des difficultés additionnelles aux déplacements vitaux des animaux.

Ces deux défis questionnent nos manières de faire et changent nos paysages. Notre avenir dépend de la manière dont nous ferons évoluer nos manières de faire et conséquemment nos paysages.

## Un grand chantier

C'est à un grand chantier que nous convions concitoyens, associations, entreprises et élus. Un chantier qui exigera de poser de nombreuses questions, de revoir nos façons de faire individuelles et collectives, de revoir aussi des règlements. Notre espoir est de créer un mouvement qui aide chacune et chacun à adopter volontairement de nouvelles pratiques et, au besoin, qu'on y ajoute une réglementation, soit pour forcer la cadence en certains domaines, soit parce que c'est la façon de faire, comme en urbanisme. Après un dialogue soutenu et dans le respect de chacun.

Le chantier que nous lançons et dont nous voulons discuter avec tous devrait être un lieu d'écoute et d'imagination, un lieu intergénérationnel, un lieu consensuel. Nous le voyons axé sur l'action, animé par plusieurs initiatives personnelles et communautaires, par des initiatives d'entreprises et par un support et des actions de nos municipalités. L'ampleur de la tâche dépasse largement les ressources de nos structures publiques ; c'est pourquoi l'action des citoyens, entreprises et associations nous paraît primordiale.



## CHARTRE PAYSAGES 2050 VAL-DAVID | VAL-MORIN

### *1. Objectif*

Bâtir les paysages 2050 du territoire de Val-David et Val-Morin

### *2. Valeurs et principes*

art. 1 Le paysage est un élément distinctif du cadre de vie de la collectivité, notamment sur les plans culturel, économique, esthétique, environnemental et social (Charte des paysages estriens) ;

art. 2 La diversité et la qualité des paysages constituent une ressource et un moteur économique déterminants (Charte des paysages estriens) ;

art. 3 Le paysage est l'élément intégrateur de toutes les facettes de l'environnement et le principal indicateur de son état (*Livret sur la Charte - Conseil régional de l'environnement des Laurentides*) ;

art. 4 Le paysage est un bien commun, de responsabilité individuelle et collective, ce qui en fait un enjeu de société (Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides) ;

art. 5 Les citoyens ont le droit d'accéder aux informations relatives au patrimoine paysager détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions ayant une incidence sur le paysage qu'ils contribuent à façonner par leurs activités (Charte des paysages estriens) ;

art. 6 Une Charte des paysages est l'expression d'une volonté commune et doit s'incarner dans des orientations et des actions concrètes ;

art. 7 Une Charte des paysages propose une vision de long terme.

### 3. Engagements en tant que citoyen, artiste, artisan, association, organisme, commerçant, institution de Val-David et de Val-Morin

Eng. 1 : Créer un mouvement de prise en charge du plan d'action de la Charte par les citoyens, pour notre mieux-être, notre santé économique, la beauté de notre milieu de vie ;

Eng. 2 : Appeler nos créateurs à contribuer à la culture des paysages ;

Eng. 3 : Élaborer et mettre en œuvre un *plan végétation* d'augmentation de la canopée, de valorisation des rives des cours d'eau, de conservation des milieux humides, de gestion des sols privés (jardins, pelouses, cours domestiques et industrielles) et de gestion de l'alimentation, pour créer de la beauté, éliminer les îlots de chaleur et séquestrer davantage de carbone ;

Eng. 4 : Développer le réseau *piétonnier, cyclable* et *skiable* reliant les cœurs villageois aux quartiers résidentiels et au parc régional ;

Eng. 5 : Saisir l'occasion des projets visant des lieux marquants du territoire, pour façonner le paysage de 2050 ;

Eng. 6 : Analyser et faire évoluer les processus d'aménagement et de construction pour assurer une meilleure intégration des nouvelles constructions au patrimoine naturel et bâti, et ainsi répondre aux défis de la croissance et du changement climatique ;

Eng. 7 : Imaginer et réaliser annuellement un bilan de réalisation des engagements de la Charte et y intégrer des indicateurs de progrès en matière de paysage et d'actions pour le climat.

[Signez la Charte en ligne](#)